

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TOUSSIEU

L'an deux mil onze et le vingt deux septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de TOUSSIEU régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la Salle du Conseil, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Paul VIDAL, Maire.

Présents :

J.WALTER- C.LATHUILLERE- F.PALMIGIANI- C.HUMBERT- H.BRUNET- O.GUICHERD-
A.PALMER- B.BOURGEAY- A.CORNOUILLER- K.CROUZET- T.DAUDRE-VIGNIER -
C.GARNIER- G.PERRAUD- R.PIGNARD

Absents excusés :

L.CHAREYRE (Pouvoir à F.PALMIGIANI)- M.SUBLET-GARIN-. F.VEROLLET

Nombre de conseillers en exercice : 18 - Présents : 15 - Votants : 16

Date de la convocation : 14 septembre 2011 - Secrétaire de séance : Karine CROUZET

-
- Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 29 JUIN 2011 est approuvé à l'unanimité.
 - Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour et des questions diverses.
 - Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour :
Espace Sportif et de Loisirs

2011-04-01 Décisions municipales prises par le Maire

N° 17/11 – Tarifs restaurants scolaire année 2011/2012

N° 18/11 – Tarifs garderie année 2011/2012

N° 19/11 – Travaux eau potable « rue pasteur »

N° 20/11 – MAPA nettoyage des bâtiments communaux

N° 21/11 – Tarifs USEP 2011

2011-04-02 RAPPORT D'ACTIVITES DU SYVOM de l'OZON

Monsieur le 1^{er} Adjoint donne lecture, au conseil municipal, du rapport d'activités du SYVOM de l'Ozon.

Le Conseil Municipal prend acte de la transmission par le SYVOM de l'Ozon et son rapport d'activités annuel:

2011-04-03 TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE – FIXATION DU COEFFICIENT MULTIPLICATEUR UNIQUE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le vote du coefficient multiplicateur unique dans le cadre de la nouvelle taxe sur la consommation finale d'électricité.

Monsieur le Maire précise que cette délibération s'inscrit dans une réforme du mode de calcul de la facture d'électricité et qu'il ne s'agira pas d'une nouvelle charge pour les particuliers, contrairement aux communes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

- Fixe le coefficient multiplicateur unique de la taxe sur la consommation finale d'électricité à 8,12.
- Décide d'appliquer le coefficient fixé aux consommations d'électricité effectuées sur le territoire de la Commune de Toussieu.
- Charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux

2011-04-04 DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le budget communal pour tenir compte des remarques faites par le Trésorier payeur et de l'évolution des dépenses communales entre investissement et fonctionnement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE, approuve les modifications au budget primitif 2011 présentées en séance.

2011-04-05 CONVENTION TRANSACTIONNELLE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a confié à l'entreprise OLIVIER BERTHET, les travaux de reprise de la clôture du stade. Ce MAPA a été notifié à l'entreprise le 28 février 2011.

Le projet de convention transactionnelle a été élaboré et prévoit notamment de parvenir à un règlement amiable du litige résultant de l'incohérence de la rédaction du marché émis par le maître d'ouvrage et conduisant à une impossibilité de paiement du solde dans le cadre du marché à procédure adaptée relatif à la reprise de clôture de l'espace sportif.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

- approuve le recours à la convention transactionnelle pour prévenir tout contentieux à venir entre la commune et l'entreprise BERTHET Olivier
- approuve la convention transactionnelle soumise par Monsieur le Maire.
- autorise le Maire à signer la convention transactionnelle.

2011-04-06 CONVENTION DE RESERVATION DE PRIORITE DE CHAMBRE – MAISON DE RETRAITE CHATEAUVIEUX

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du projet de convention de réservation de priorité de chambres à la Maison de Retraite « CHATEAUVIEUX ».

Compte-tenu des nombreuses demandes reçues en mairie, pour des placements en maison de retraite, il est proposé de réserver quatre places pour des résidents ressortissants de la commune de TOUSSIEU.

La municipalité devra s'engager à verser douze mille Euros par chambre à titre de participation au financement de la rénovation-construction des locaux, selon l'échéancier suivant : 50 % au cours du 2ème trimestre 2012 et 50 % au cours du 2ème trimestre 2013.

En contrepartie, la Maison de retraite accueillera en priorité des personnes de la commune, selon les possibilités d'accueil du moment et après examen du dossier médical et avis favorable du médecin coordinateur de l'établissement.

La convention sera conclue pour une durée de 15 années (années 2014 à 2028 inclus).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

- DECIDE de réserver quatre places pour les résidents ressortissants de la commune
- S'ENGAGE à verser la somme de douze mille Euros par chambre à titre de participation au financement de la rénovation-construction
- S'ENGAGE à inscrire cette dépense au budget primitif 2012
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe.

2011-04-07 CREATION D'UN POSTE D'A.T.S.E.M. de 1^{ère} CLASSE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'après consultation du Comité Technique Paritaire Départemental du Rhône réuni le 6 septembre 2011, l'Inspection Académique du Rhône nous a informé des mesures arrêtées pour la rentrée 2011 soit la création d'une 4ème classe de maternelle.

Afin de répondre à ce nouveau besoin, il y a lieu de créer, au tableau des effectifs, un poste d'ATSEM de 1ère classe à raison d'une durée effective de travail hebdomadaire, en période scolaire de 36 heures, (soit 28.61 heures hebdomadaires rémunérées annualisées) à compter du 1er octobre 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'UNANIMITE :

- Approuve la création d'un poste d'ATSEM de 1ère classe à compter du 1er octobre 2011.

2011-04-08 TRANSFORMATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2^{ème} CLASSE EN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1^{ère} CLASSE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de l'obtention de l'examen professionnel d'adjoint administratif de 1^{ère} classe, et afin de pouvoir nommer l'agent, il y a lieu de modifier le tableau des effectifs du 29 juin 2011 par la transformation d'un poste comme présentée ci après :

ANCIENNE SITUATION			NOUVELLE SITUATION		
Grade	Service	Horaire hebdomadaire rémunéré	Nouveau grade	Service	Horaire hebdomadaire rémunéré
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	Agence Postale Accueil	18,75/35 ^{ème}	Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	Agence Postale Accueil	18.75/35 ^{ème}

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'UNANIMITE :

- **Approuve** la transformation d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe en poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} octobre 2011.

2011-04-09 ESPACE SPORTIF et de LOISIRS

Monsieur Claude HUMBERT, adjoint au Maire, délégué à l'animation, Jeunesse et Sports, explique au Conseil Municipal qu'après la création du poste de gardien du stade, il convient désormais de réglementer les horaires d'ouverture de l'Espace Sportif et de Loisirs pour encadrer les différentes activités sur cet espace public.

Monsieur Claude HUMBERT propose, dans l'attente de la rédaction d'un règlement intérieur, de fixer les horaires d'ouverture comme suit :

- De mai à septembre de 8H00 à 21H00
- D'octobre à avril de 8H00 à 20H00

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **FIXE** les horaires d'ouverture comme proposés ci-dessus,

Questions diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des dates des élections prévues en 2012, à savoir les 22 avril et 6 mai : élections présidentielles et les 10 et 17 juin : élections législatives.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que différents rapports d'activités ne nécessitant pas présentation en Conseil Municipal ont été reçus et qu'ils sont à la disposition des élus.

Monsieur le 1^{er} adjoint fait le point sur les modalités de distribution des parutions municipales et leur nécessaire évolution pour tenir compte des projets d'urbanisme.

Monsieur le Maire revient sur l'article paru dans le journal Le Progrès concernant le terrain de football de Toussieu et précise que le District du Rhône de football sera contacté pour éclaircir la situation.

Monsieur HUMBERT tenait à rapporter au Conseil Municipal que le Syndicat Intercommunal d'Eau Potable de l'Est Lyonnais auprès duquel il représente la commune avait décidé de ne pas augmenter le prix de l'eau capté et revendu à la commune de Toussieu.

Madame GUICHERD souhaiterait que soit arrêtée la date de la distribution des colis de Noël. La date du samedi 10 décembre est arrêtée d'un commun accord.

Affiché le 1^{er} octobre 2011